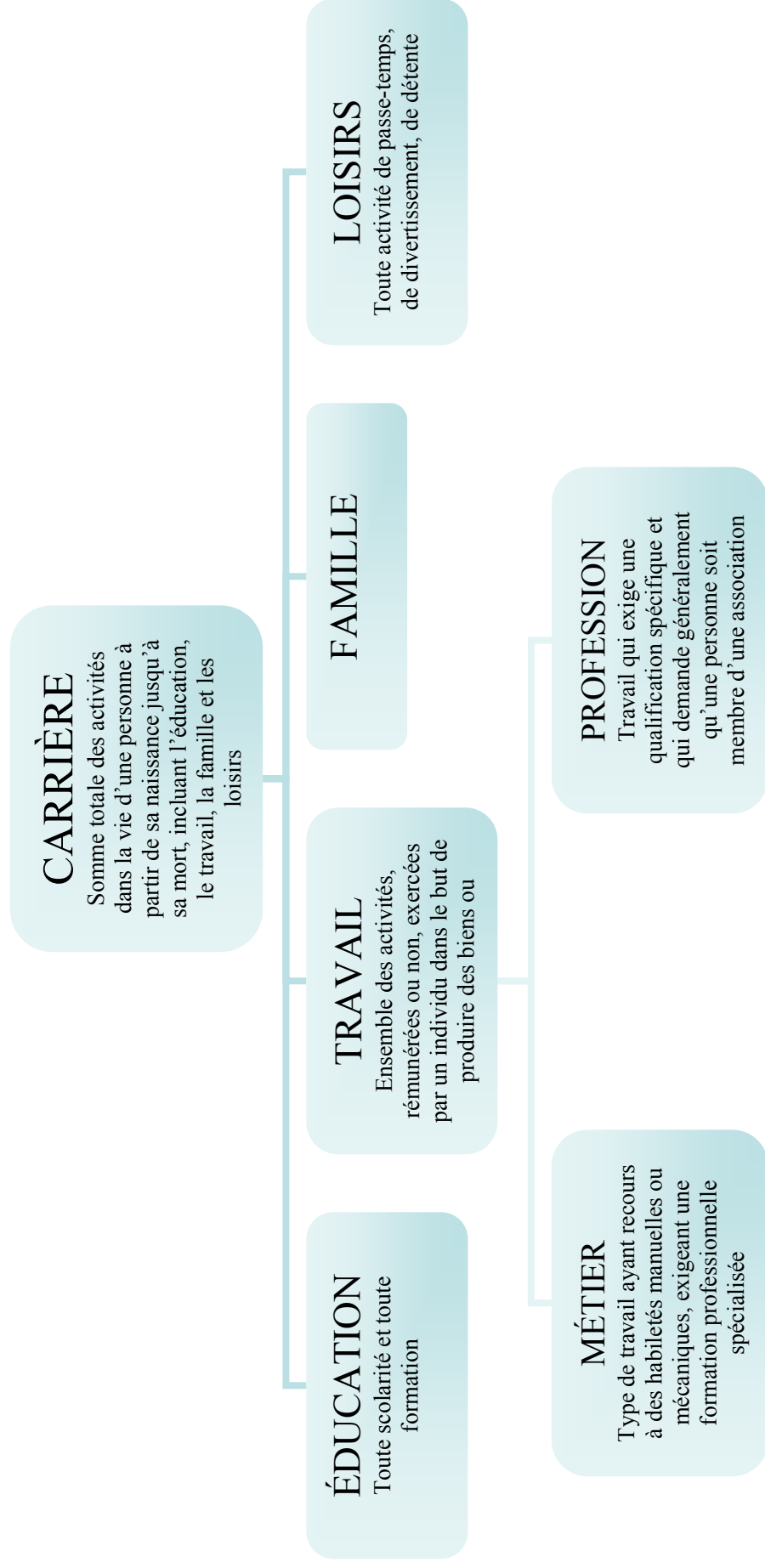


## Schéma des définitions



**EMPLOI** : Poste comportant des tâches et des responsabilités particulières à un endroit précis et pour lequel une personne reçoit généralement une rémunération. C'est dans le cadre de ce poste que la personne exercera son métier, sa profession ou un travail non-qualifié.

**BÉNÉVOLAT** : Une activité de services offerts volontairement par une personne. Ce travail est accompli sans rémunération.

Les définitions de « métier » et « profession » ont été prises de *Être pour de vrai – Guide d'animation, version 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année*.